

AVIS DE CONCOURS

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de construction d'un bâtiment à usage d'ALSH,, Accueil Péri-scolaire, local jeunes, restaurant scolaire et salle d'activités sur la Commune de SAINT-VIAUD

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Communauté de Communes du Sud-Estuaire, 6 boulevard Dumesnildot - B.P. 3014, à l'attention de M. le président, F-44560 Paimboeuf. Tél. 02 40 27 70 12. E-mail : l.metriau@cc-sudestuaire.fr. Fax 02 40 27 79 33.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.cc-sudestuaire.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés :

Communauté de Communes du Sud-Estuaire, 6 boulevard Dumesnildot - B.P. 3014, à l'attention de M. le président, F-44560 Paimboeuf. URL : <http://www.cc-sudestuaire-marches.com>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :

SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'opération de construction d'un bâtiment à usage d'alsh, Accueil Péri-scolaire, local jeunes, restaurant scolaire et salle d'activités sur la Commune de SAINT-VIAUD.

II.1.2) Description succincte :

L'opération concerne la construction d'un bâtiment en rez-de-chaussée comprenant :

- alsh et Accueil péri-scolaire. Capacité : 60 places - 298 mètres carrés
- local jeunes. Capacité : 20 personnes - 102 mètres carrés
- restaurant scolaire. Capacité : 200 couverts/1 service - 486 mètres carrés, avec office de liaison froide
- une salle d'activités. Capacité : 40 personnes - 77 mètres carrés
- hall commun de 165 mètres carrés
- espaces paysagers et de stationnements : 2.000 mètres carrés.

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

71200000.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

- compétences appréciées à partir de références en matière d'architecture et de conception pour des opérations similaires
- moyens dont dispose l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

III.1) **CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :**

III.2) **LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE :**

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE CONCOURS :**

Restreint.

Nombre envisagé de participants : 3.

IV.2) **NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :**

IV.3) **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :**

les critères d'évaluation des projets porteront sur :

- la qualité fonctionnelle et l'adéquation au programme
- la qualité financière et économique du projet
- la qualité architecturale et l'insertion dans le site
- le planning prévisionnel des études et de la phase travaux.

IV.4) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :**

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

14 septembre 2010 - 17:00.

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

IV.4.5) **Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés :**
français.

IV.5) **RÉCOMPENSES ET JURY**

IV.5.1) **Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) :**

Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : une indemnité de 10.300,00 euros (H.T.) Sera attribuée aux 3 candidats admis à concourir, dans les conditions prévues au règlement du concours.

Cette indemnité sera incluse dans la rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre.

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants :**

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours :**

IV.5.4) **La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

Non.

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés :**

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) **CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

VI.2) **AUTRES INFORMATIONS :**

type de pouvoir adjudicateur : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Contenu de la Mission de maîtrise d'oeuvre :

- mission de base + exe partiel + opc
- enveloppe prévisionnelle des travaux : 2.484.900,00 euros (H.T.)

Délai global des paiements : 30 jours.

Remise des prestations au niveau de l'esquisse.

Constitution des équipes :

La consultation est ouverte aux équipes de maîtrise d'oeuvre constituées en groupement momentané de concepteurs co-traitants. La composition de ce groupement ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la remise des prestations.

Les équipes comprendront un architecte ou une équipe d'architectes ou agréés, inscrits à l'ordre des Architectes ainsi qu'un ou plusieurs bureaux d'études spécialisés dans les domaines suivants : structures fluides, courants forts, courants faibles, économie de la construction (cette dernière spécialité pouvant être assurée au sein du cabinet d'architecture).

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Chaque architecte ou agréé ne pourra pas faire partie de plusieurs équipes.

Le mandataire sera l'architecte ou le cabinet d'architecture.

Composition du dossier de candidature :

- une lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants (suivant modèle DC 4)

Pour les architectes :

- le justificatif de l'inscription à l'ordre des architectes

- une fiche signalétique de l'ensemble de l'équipe, sur une page A4 comportant les éléments suivants : le nom, l'adresse, la spécialité, les effectifs et le chiffre d'affaires sur les trois dernières années de chaque co-traitant, les trois références sélectionnées ci-dessous par le candidat, dans le domaine concerné par l'opération, avec l'adresse, la surface, le coût, l'année de réalisation, le maître d'ouvrage et la nature de la mission,

- une plaquette particulière de trois références sélectionnées par le candidat : chaque référence sera présentée sur 2 pages A4 maximum et comprendra obligatoirement une note de présentation décrivant l'opération et précisant : maître d'ouvrage, année, mission, stade, coût et surfaces, ainsi que le rôle précis de l'architecte (conception, réalisation, association ...), des photos

- une plaquette générale des opérations récentes réalisées.

Pour chaque membre du groupement :

L'Ensemble des documents mentionnés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (ou Dc5). Les renseignements demandés à l'article 45-1 du Code des Marchés Publics devront comporter au minimum les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires hors taxe : 2007 - 2008 - 2009 ou exercices clos

- une note de présentation des moyens du candidat et de son organisation sur une page A4

- la présentation d'une liste de références en cours d'exécution ou exécutées au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le maître d'ouvrage.

Dépôt des candidatures :

Les dossiers devront être adressés à l'adresse figurant au cadre I.1 sous enveloppe cachetée portant la mention : "Concours de maîtrise d'oeuvre - ALSH SAINT-VIAUD". Ils devront être transmis par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé.

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, les candidats qui le souhaiteront, pourront remettre leur candidature par voie électronique sur le site <http://www.cc-sudestuaire-marches.com>.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 9 juillet 2010.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

9 juillet 2010.